

(Texte)

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

INDEMNITÉ DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre, à qui j'ai donné préavis de ma question l'an dernier? J'espère qu'il sera en mesure de me répondre aujourd'hui.

Le très honorable premier ministre a-t-il pris une décision relativement au traitement du commissaire général de l'Exposition universelle, et quel est le traitement du sous-commissaire général actuel?

(Traduction)

M. l'Orateur: Il me semble que cette question aussi devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Valade: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que l'honorable député était absent depuis quelques jours alors que nous avons longuement discuté les appels au Règlement, les questions de privilège et ainsi de suite. J'estime qu'il doit se conformer à la décision qui a été prise.

M. Valade: J'invoque le Règlement au sujet de la déclaration que vient de faire la présidence relativement à mon absence de la Chambre au cours des derniers jours. Puis-je dire que je ne pense pas que l'Orateur devrait formuler des observations de ce genre, car j'étais absent pour cause de maladie. Par conséquent, je ne pense pas que la présidence devrait faire d'observations de ce genre. J'ai posé ma question au premier ministre et je pense qu'il incombe au premier ministre de faire connaître à la Chambre le traitement versé au commissaire général de l'Exposition universelle.

M. l'Orateur: L'honorable député est en train de contester la décision rendue. Même si elle n'y arrive pas toujours, la présidence s'efforce sans cesse de rendre des décisions impartiales et justes. J'ai exprimé l'avis que la question était à inscrire au *Feuilleton* et, comme nous avons vivement discuté ces derniers jours du genre de questions à inscrire au *Feuilleton*, je prierais l'honorable député de ne pas insister.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, pour tâcher de contenter un peu l'honorable député de Sainte-Marie, je pourrais lui dire qu'on trouve au *Feuilleton*, à propos du traitement du commissaire général de l'Exposition universelle, des questions auxquelles il sera répondu lundi.

[M. l'Orateur.]

M. Valade: J'aurais une question supplémentaire à poser au ministre du Commerce. Le traitement du commissaire dépassera-t-il celui du sous-commissaire?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me dois d'intervenir de nouveau, car c'est la même question posée, cette fois, de façon détournée.

LE CONSEIL DES ARTS

DEMANDE DE SUBVENTION DE 30 MILLIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Il y a quelque temps, les recommandations du Conseil des arts à propos de sa structure financière ont fait l'objet d'une question à la Chambre. Le ministre aurait-il l'obligance de prendre note de cette question et, la semaine prochaine, de donner à la Chambre une idée de l'attitude du gouvernement à ce sujet.

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur.

L'ASSURANCE SOCIALE

MANITOBA—INSCRIPTION OBLIGATOIRE DES ENSEIGNANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre du Travail, mais en son absence, je l'adresserai au premier ministre. Elle a trait à la confusion que l'on a créée quant à l'obligation pour les instituteurs de demander une carte d'assurance sociale et à la réponse que le ministre du Travail a faite en cette enceinte, lundi dernier. Le député de Queens-Lunenburg avait alors demandé au ministre de déclarer sans équivoque que ce n'est pas une infraction pour les instituteurs de ne pas remplir ces cartes, et le ministre a dit:

Je l'ai déjà déclaré clairement et je serai heureux de l'affirmer de nouveau.

D'après les renseignements que je détiens de l'Association des instituteurs du Manitoba, plusieurs circonscriptions scolaires dans cette province exigeaient encore, jusqu'à mardi dernier, que leurs instituteurs remplissent ces cartes. De plus, l'Association a vérifié auprès du bureau de l'assurance-chômage à Winnipeg, où il lui a été répondu que le bureau n'avait reçu d'Ottawa ni nouvelle lettre ni instructions lui demandant de préparer une autre lettre à l'intention des circonscriptions scolaires pour leur expliquer l'erreur.

Le premier ministre nous donnerait-il l'assurance que l'on fera une déclaration ou que l'on enverra une directive pour tirer l'affaire